



Argent prêté sans reconnaissance de dette

Par **Roseruz**, le **14/03/2016** à **14:51**

Bonjour,

j'ai prêté de l'argent à mon ex-compagnon, 230€ (fraie pour son avocat, nourriture pour son fils d'une précédente relation et voyage en train), et je n'ai pas fait de reconnaissance de dette (ne connaissant malheureusement pas cette démarche). En plus de cela, il connaissait mon numéro de carte et se trouvait de temps en temps en possession de ma carte bancaire pour faire les courses car il n'avait pas les moyens. En vérifiant mes comptes j'ai trouvé une anomalie de 20€ (ce qui n'est pas grand chose il est vrai) mais après de nombreuses questions il m'a avoué qu'il avait fait des paris sportifs dans un bar (car c'est un parieur compulsif chose que j'ai apprise bien trop tard). Aujourd'hui nous sommes séparés et il ne veut pas me rendre cet argent. 3 fois il m'a promis que d'ici 48h j'aurais mon virement ceux-ci ne sont jamais arrivés. Je ne sais plus quoi faire, je suis étudiante avec un petit budget pour vivre et cet argent j'en ai besoin.

En plus de cela il me menace de passer par les voies légales parce qu'il sait que je n'ai pas l'argent pour payer des avocats alors que lui son père les a et qu'il espère que j'arrête de l'harcéler avec sa dette pour qu'il n'est pas à me rembourser.

Dans l'attente de votre réponse. Merci.

Par **Visiteur**, le **14/03/2016** à **16:43**

Bonjour,

à mon avis vous pouvez vous asseoir sur votre argent ! Vous avez quoi comme preuve des prêts ? Les 20€ il ne vous les doit pas puisque vous lui avez quasi autorisé à utiliser votre CB ! On ne fait pas de reconnaissance de dettes pour 230€ ! En fait si, légalement parlant vous avez le droit mais bon... Pour une somme pareil c'est une histoire de confiance... et là... vous vous êtes faite avoir ! Désolé pour vous mais passez à autre chose... ça vaudra mieux !

Par **Roseruz**, le **14/03/2016** à **19:09**

Et bien plus qu'à aller vivre sous les ponts... :-) Merci de votre réponse